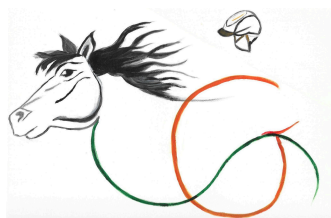




**RÈGLEMENT Circuit Régional
TREC
BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ**
Applicable durant le circuit 2023 - 2024

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ


Entre nous, c'est humain



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

1

Commission TREC du CRE Bourgogne-France-Comté
v.andreani@gmx.fr / sport@equitation-bfc.com
www.equitation-bfc.com/cre-bfc



PRÉAMBULE

Un circuit régional est mis en place du **1er septembre 2023** au **31 août 2024** composé de 7 étapes, d'un **Championnat régional** lors de la **finale** du 7 Juillet au Haras de Vérone à BEAUVERNOIS (71).

Chaque étape étant circuit départemental, elle comptera doublement pour les qualifications des cavaliers licenciés ou domiciliés dans le département organisateur du concours.

Le circuit TREC BFC est réservé aux cavaliers licenciés en Bourgogne-Franche-Comté.

Lors de la finale, aux Haras de Vérone (71), deux classements sont réalisés : le classement de l'épreuve et le classement du circuit régional. Les récompenses ne seront remises qu'aux personnes présentes.

Les gagnants des circuits régionaux BFC 2024 seront récompensés lors de la dernière étape du circuit par la commission sportive.

Les concours restent ouverts aux cavaliers hors région Bourgogne-Franche-Comté mais ne sont pas pris en compte dans le classement du circuit régional.

1. Les étapes du circuit Régional

Les étapes du circuit régional seront les suivantes :

- 1^{ère} Étape : 21 Avril - Montnoirotte (25) - N°[2497998](#)
- 2^{ème} Étape : 28 Avril - Crinières du lac (39) - N°[2401411](#)
- 3^{ème} Étape: 5 mai - FE de Pesteau (89) - N°[2401657](#)
- 4^{ème} Étape: 11 Mai - Association Affection (70) - N°[2405779](#)
- 5^{ème} Étape : 16 Juin - Equitation Passion (90) - N°[2497565](#) - ANNULE
- 6^{ème} Étape : 23 Juin - JV Equitation (39) - N°[2499034](#)
- 7^{ème} Étape "FINALE" : 7 Juillet- Haras de Vérone - Beauvernois (71) - N°[2402000](#)

2. Epreuves concernées

Les caractéristiques des épreuves sont identiques à celles du règlement général TREC FFE.

Quelque soit le concours, les différentes catégories présentes dans le circuit seront les suivantes :

- Club Poney 2
- Club 1
- Club Elite
- Amateur 3

Les autres catégories qui seraient mises en place par l'organisateur (spécial PTV, amateur 1....) ne seront pas comptabilisées dans le circuit régional.

3. Conditions de participation et classement

Le cumul des points s'effectuera à l'intérieur de chaque catégorie sans panachage.

Un cavalier ne peut courir le circuit que dans une catégorie.

Dans le cas où un cavalier participerait dans deux catégories différentes (avec un même cheval, ou avec deux chevaux différents) le niveau le plus élevé sera pris en compte.

Dans le cas où un cavalier participe à une même épreuve avec deux chevaux, le meilleur résultat sera pris en compte.

Pour prétendre au classement final, les cavaliers doivent participer à au moins **3 étapes**.

Pour récompenser et encourager la participation des cavaliers, à un maximum d'étapes du circuit, seront ajoutés des points BONUS de participation : 10 pts BONUS par étape.

En cas d'ex aequo, le cavalier ayant le plus de participations sera vainqueur.

Le cavalier (1 cavalier par catégorie) ayant cumulé le plus de points sur le cumul de toutes les étapes remporte le circuit régional.

4. Prix et récompenses

Pour les concours labellisés circuit régional les premiers reçoivent au minimum une plaque, un flot et un cadeau, les suivants dans l'ordre du classement reçoivent au minimum un flot pour les trois premiers.

Chaque organisateur s'occupe personnellement des lots de son concours.

Une aide du CRE BFC s'élèvera à 150€/concours étape **validé** par le CRE BFC et **labellisé** circuit régional. Un organisateur ne pourra prétendre à cette aide qu'une seule fois sur un seul et même circuit. L'aide est cependant cumulable si l'organisateur se retrouve organisateur d'une étape sur deux circuits de deux disciplines différentes. Le paiement se fera à l'issue du concours étape sous réserve que l'organisateur renvoie le formulaire de demande d'aide dans un délai d'un mois après l'étape du concours. Les demandes qui ne seront pas complètes, ne seront pas prises en compte. Le logo du CRE BFC ainsi que la mention « concours étape du circuit régional BFC » sont obligatoires.

Le CRE BFC dotera le championnat régional avec des plaques, flots et médailles pour les podiums à remettre le jour de l'étape championnat par la commission.

600€ (Lots ou autres) attribués par la commission seront répartis entre le meilleur cavalier-cavalière du circuit régional par catégorie (Club Poney 2, Club 1, Club Elite et Amateur 3).

5. Droit à l'image

Les cavaliers participant au **Circuit régional CRE BFC** sont susceptibles d'être pris en photos.

En s'engageant sur ces épreuves, le cavalier autorise le Comité Régional d'Equitation à diffuser ses photos sur le site internet ou tout autre document édité pour la promotion du **Circuit régional CRE BFC**.

6. Cas non prévus au règlement

Les cas non prévus au règlement seront réglés par la commission.